

4 JOURS

FORMATION COURTE

FORMATION DES PERSONNES CONCEVANT OU RÉALISANT DES PROCÉDURES EXPÉRIMENTALES - MODULE DE BASE CONCEPTEUR

DATES DE LA FORMATION
MARS 2027

TARIFS 2026/2027
760€ NET
DÉJEUNER COMPRIS

PRÉREQUIS

- Titulaire d'un BAC+5 Scientifique,
- Bac +2 avec 5 ans d'expérience en expérimentation animale.

MODALITÉS D'ACCÈS

Sur dossier de candidature accompagné d'une lettre de motivation, d'un CV et de la copie des diplômes.

Candidature en ligne
www.formation-continue.univ-tours.fr

MÉTHODES MOBILISÉES

- Travaux dirigés

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Présence obligatoire à tous les cours,
- Évaluation écrite en fin de formation,
- Attestation de formation

CONTACT

Jonathan Dos Santos
02.47.36.63.95
jonathan.dossantos@univ-tours.fr

Conformément à la réglementation en vigueur (décret 2013-118), cette formation constitue le module de base de l'habilitation agréée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (N° : R-37-UnivTours-F1-17-Rongeurs). Cette formation se doit d'être complétée d'un module spécifique afin de revendiquer la « Formation réglementaire des personnes concevant ou réalisant des procédures expérimentales avec les rongeurs et les lapins ». Cette formation constituant le module de base peut également être complétée par un autre module spécifique pour une autre espèce.

OBJECTIFS

- Acquérir une formation à l'expérimentation animale qui permet l'élaboration et la réalisation de protocoles expérimentaux,
- Sensibiliser à la protection et au respect des animaux de laboratoire en prenant en compte les composantes éthiques et réglementaires de l'expérimentation animale.

PUBLICS VISÉS

- Ingénieur, Master, Doctorant, chercheur, médecin, pharmacien, vétérinaire

MODALITÉS DE LA FORMATION

La validation du seul module de base permet d'acquérir des connaissances théoriques relatives au travail avec l'animal de laboratoire en général, et délivre une attestation de réussite. La validation conjointe du module de base et de l'un des modules complémentaires permet d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques autorisant la conception et la réalisation de procédures expérimentales avec une/des espèces particulières, et délivre une habilitation.

Formation en présentiel :

4 jours

Soit 26 heures de théorie

Capacité d'accueil : 40 personnes maximum.

Lieu de la formation :

UFR de Médecine de l'université de Tours

FORMATION COURTE : FORMATION DES PERSONNES CONCEVANT OU RÉALISANT DES PROCÉDURES EXPÉRIMENTALES - MODULE DE BASE CONCEPTEUR

PROGRAMME

- Réglementation française applicable à l'expérimentation animale
- Principes de l'éthique en expérimentation animale
- Règle des 3 R et structures réglementaires
- Rôle de la Structure chargée du bien-être animal
- Ethique: approche pratique
- Bio statistiques appliquées en Expérimentation Animale
- Améliorer les conditions de vie des animaux d'expérience : la théorie confrontée au réel.
- Les méthodes alternatives en expérimentation animale
- Les méthodes alternatives en expérimentation animale
- Physiologie générale des grands systèmes
- Les grands groupes de modèles animaux : du modèle naturel au modèle orphelin, présentation, limites et stratégies de choix
- Le point limite en expérimentation animale : du principe directeur à la pratique
- La question de la souffrance animale : Comment élaborer une grille d'évaluation spécifique - travail autour d'exemples

COMPÉTENCES VISÉES

- Conception et réalisation des protocoles expérimentaux utilisant des animaux a des fins scientifiques en accord avec le décret 2013-118

INTERVENANTS

Responsable pédagogique :

Laurent VECELLIO NONE, Ingénieur de recherche à l'Université de Tours- Responsable administratif de la PST-A (Plateforme Scientifique et Technique - Animaleries) de l'Université de Tours.